

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04686 Numéro SIREN : 815 289 855 Nom ou dénomination : AA NANTERRE

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2020 sous le numéro de dépôt 189

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/189

Déposant :

Nom/dénomination : AA NANTERRE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 815 289 855

N° gestion : 2015 B 04686



L.MOLINA

Expert-comptable diplômé
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.
26, Rue du Vieil Abreuvoir
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Siret : 391 673 605 00047
Tél. : 06.72.22.49.68 – Mail : cabinetl.molina@orange.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTAISE

189

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice 1^{er} Janvier 2018
au 31 Décembre 2018**

AA NANTERRE

**Société par Actions Simplifiée
au Capital 3 000 €**

**14 Rue des Celettes
95000 CERGY**

RCS Pontoise 815 289 855



L.MOLINA

Expert-comptable diplômé
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie Régionale de Versailles.
26, Rue du Vieil Abreuvoir
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Siret : 391 673 605 00047
Tél. : 06.72.22.49.68 – Mail : cabinett.molina@orange.fr

AA NANTERRE

**Société par Actions Simplifiée
au Capital 3 000 €**

**14 Rue des Celettes
95000 CERGY**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par le Président de la société, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AA NANTERRE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

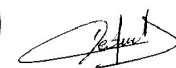
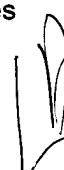
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations comptables en général.



Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et me suis assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La non communication du rapport de gestion ne me permet pas de vérifier les informations concernant la sincérité et la concordance avec les comptes annuels et sur la situation financière de la société.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ST GERMAIN EN LAYE,
Le 14 Juin 2019.

L. MOLINA
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	182 131		182 131	21,76	181 798	20,70
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	86 364	53 050	33 314	3,98	52 605	5,99
Autres immobilisations corporelles	133 838	59 707	74 131	8,86	95 843	10,91
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	19 426		19 426	2,32	18 975	2,16
TOTAL (I)	421 759	112 757	309 002	36,91	349 221	39,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	117 805		117 805	14,07	122 363	13,93
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	142 650		142 650	17,04	113 223	12,89
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs	5 783		5 783	0,69	5 041	0,57
Personnel	61 125		61 125	7,30	91 415	10,41
Organismes sociaux	1 237		1 237	0,15		
Etat, impôts sur les bénéfices	16 186		16 186	1,93	15 572	1,77
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 713		2 713	0,32	11 350	1,29
Autres	135 075		135 075	16,14	138 156	15,73
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 743		2 743	0,33	10 628	1,21
Charges constatées d'avance	42 761		42 761	5,11	21 246	2,42
TOTAL (II)	528 078		528 078	63,09	528 994	60,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	949 838	112 757	837 081	100,00	878 214	100,00

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000)	3 000	0,36	3 000	0,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	12 975	1,55	-60 000	-6,82
Résultat de l'exercice	53 493	6,39	72 975	8,31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	69 468	8,30	15 975	1,82
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires	130 000	15,53	130 000	14,80
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	236 977	28,31	288 952	32,90
. Découverts, concours bancaires	56 323	6,73		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 290	0,15	10 768	1,23
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 834	20,29	192 198	21,89
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	48 434	5,79	96 649	11,01
. Organismes sociaux	9 699	1,16	14 437	1,64
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 466	3,64	33 547	3,82
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 179	0,26	3 156	0,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	82 409	9,84	92 531	10,54
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	767 612	91,70	862 239	98,18
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	837 081	100,00	878 214	100,00

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	1 094 414		1 094 414	96,53	1 020 931	95,76	73 483	7,20	
Production vendue biens									
Production vendue services	39 379		39 379	3,47	45 243	4,24	-5 864	-12,95	
Chiffres d'Affaires Nets	1 133 793		1 133 793	100,00	1 066 173	100,00	67 620	6,34	

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			16 673	1,47	4 244	0,40	12 429	292,86
Autres produits			1	0,00	0	0,00	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			1 150 466	101,47	1 070 417	100,40	80 049	7,48
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			385 330	33,99	378 946	35,54	6 384	1,68
Variation de stock (marchandises)			4 558	0,40	-13 006	-1,21	17 564	135,05
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			254 818	22,47	191 383	17,95	63 435	33,15
Impôts, taxes et versements assimilés			6 573	0,58	9 182	0,86	-2 609	-28,40
Salaires et traitements			193 060	17,03	193 319	18,13	-259	-0,12
Charges sociales			50 287	4,44	47 238	4,43	3 049	6,45
Dotations aux amortissements sur immobilisations			41 003	3,62	41 003	3,85		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			136 260	12,02	127 699	11,98	8 561	6,70
Total des charges d'exploitation (II)			1 071 889	94,54	975 764	91,52	96 125	9,85
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			78 577	6,93	94 653	8,88	-16 076	-16,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			23 381	2,06	23 605	2,21	-224	-0,95
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			23 381	2,06	23 605	2,21	-224	-0,95
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-23 381	-2,05	-23 605	-2,20	224	0,95
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			55 196	4,87	71 048	6,66	-15 852	-22,30

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



Signature

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	245	0,02	73	0,01	172	235,62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	245	0,02	73	0,01	172	235,62
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-245	-0,01	-73	-0,00	-172	-235,61
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 458	0,13	-2 000	-0,18	3 458	172,90
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 150 466	101,47	1 070 417	100,40	80 049	7,48
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 096 973	96,75	997 442	93,55	99 531	9,98
RÉSULTAT NET	53 493	4,72	72 975	6,84	-19 482	-26,69
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 837 080,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 53 492,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/06/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 182 131

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 421 759

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	181 798	333		182 131
Immobilisations corporelles	220 202			220 202
Immobilisations financières	18 975	451		19 426
TOTAL	420 975	784		421 759

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 112 757

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	71 755	41 003		112 757
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	71 755	41 003		112 757

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds cc	18 351	0	18 351	Non amortiss.
Fonds cv	163 780	0	163 780	Non amortiss.
Materiel cc	38 864	26 719	12 145	4 ans
Materiel cv	47 500	26 331	21 169	de 4 à 5 ans
Materiel bureau et info cc	9 533	8 739	794	3 ans
Mat bureau et info cv	15 300	13 498	1 802	de 3 à 4 ans
Mobilier cc	28 585	9 826	18 759	8 ans
Mobilier cv	80 420	27 644	52 776	8 ans
TOTAL	402 333	112 757	289 576	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 426 956**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 426		19 426
Actif circulant & charges d'avance	407 530	407 530	
TOTAL	426 956	407 530	19 426

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 61 462

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	49 930
Autres créances	11 533
Disponibilités	
TOTAL	61 462

3.5 - Charges constatées d'avance = 42 761

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 767 612

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	423 301	108 649	184 651	130 000
Dettes financières diverses	1 290	1 290		
Fournisseurs	169 834	169 834		
Dettes fiscales & sociales	90 779	90 779		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	82 409	82 409		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	767 612	452 961	184 651	130 000

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 21 936

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 224
Dettes fiscales & sociales	7 711
Autres dettes	
TOTAL	21 936

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 133 793**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 094 414	96,53 %
Produits des activités annexes	39 379	3,47 %
TOTAL	1 133 793	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 458

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	78 577		78 577
Résultat financier	-23 381		-23 381
Résultat exceptionnel	-245		-245
Participation des salariés			
TOTAL	54 951	1 458	53 493

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 61 462

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	49 930
Clients par(418100)	49 930
Autres créances :	11 533
Fournisseurs fnp(409800)	11 533
TOTAL	61 462

8.2 - Charges constatées d'avance = 42 761

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	42 761
TOTAL	42 761

8.3 - Charges à payer = 21 936

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	14 224
Fournisseurs fnp(408100)	14 224
Dettes fiscales et sociales :	7 711
Provision s/ cp(428200)	4 433
Cap organisme sociaux(438600)	1 099
Charges à payer(448600)	2 179
TOTAL	21 936

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 26/06/2019

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 000	3 000	3 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 133 793	1 066 173	743 497		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	95 954	111 978	-29 781		
c) Impôt sur les bénéfices	1 458	-2 000	-533		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	94 496	113 978	-29 248		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	53 493	72 975	-60 000		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	193 060	193 319	160 023		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	50 287	47 238	50 158		

Observations complémentaires

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 837 080,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 53 492,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/06/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CEDEX 10
Alain AFFLELOU
4 rue Maurice Thorez
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 29 00 59

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - Fonds commercial**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

CSN EXPERTISE ET CONSEIL

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 182 131

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 421 759

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	181 798	333		182 131
Immobilisations corporelles	220 202			220 202
Immobilisations financières	18 975	451		19 426
TOTAL	420 975	784		421 759

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 112 757

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	71 755	41 003		112 757
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	71 755	41 003		112 757

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds cc	18 351	0	18 351	Non amortiss.
Fonds cv	163 780	0	163 780	Non amortiss.
Materiel cc	38 864	26 719	12 145	4 ans
Materiel cv	47 500	26 331	21 169	de 4 à 5 ans
Materiel bureau et info cc	9 533	8 739	794	3 ans
Mat bureau et info cv	15 300	13 498	1 802	de 3 à 4 ans
Mobilier cc	28 585	9 826	18 759	8 ans
Mobilier cv	80 420	27 644	52 776	8 ans
TOTAL	402 333	112 757	289 576	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 426 956**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 426		19 426
Actif circulant & charges d'avance	407 530	407 530	
TOTAL	426 956	407 530	19 426

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 61 462

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	49 930
Autres créances	11 533
Disponibilités	
TOTAL	61 462

3.5 - Charges constatées d'avance = 42 761

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 767 612

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	423 301	108 649	184 651	130 000
Dettes financières diverses	1 290	1 290		
Fournisseurs	169 834	169 834		
Dettes fiscales & sociales	90 779	90 779		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	82 409	82 409		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	767 612	452 961	184 651	130 000

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 21 936

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 224
Dettes fiscales & sociales	7 711
Autres dettes	
TOTAL	21 936

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 133 793**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 094 414	96,53 %
Produits des activités annexes	39 379	3,47 %
TOTAL	1 133 793	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 458

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	78 577		78 577
Résultat financier	-23 381		-23 381
Résultat exceptionnel	-245		-245
Participation des salariés			
TOTAL	54 951	1 458	53 493

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 61 462

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	49 930
Clients par(418100)	49 930
Autres créances :	11 533
Fournisseurs fnp(409800)	11 533
TOTAL	61 462

8.2 - Charges constatées d'avance = 42 761

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	42 761
TOTAL	42 761

8.3 - Charges à payer = 21 936

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	14 224
Fournisseurs fnp(408100)	14 224
Dettes fiscales et sociales :	7 711
Provision s/ cp(428200)	4 433
Cap organisme sociaux(438600)	1 099
Charges à payer(448600)	2 179
TOTAL	21 936

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	3 000	3 000	3 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 133 793	1 066 173	743 497		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	95 954	111 978	-29 781		
c) Impôt sur les bénéfices	1 458	-2 000	-533		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	94 496	113 978	-29 248		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	53 493	72 975	-60 000		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	193 060	193 319	160 023		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	50 287	47 238	50 158		

Observations complémentaires

CSN EXPERTISE ET CONSEIL



[Signature]

AA NANTERRE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 €
14, rue des CELETTES
95000 CERGY
RCS Pontoise 815 289 855

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 28 Juin 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit Juin à quinze heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée AA NANTERRE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

L'assemblée est présidée par la Société JCS HOLDING SASU en qualité de Président représentée par Monsieur STEFANINI Jérôme.

Mademoiselle HERVEY Chrystelle est désignée comme secrétaire de la séance.

Monsieur Laurent MOLINA commissaire aux comptes est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents,

à savoir :

- La SASU JCS HOLDING-représentée par Mr STEFANINI Jérôme-, propriétaire de 285 actions,
- Mademoiselle HERVEY Chrystelle, propriétaire de 15 actions,

Soit un total de 300 actions.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la présidence de la société par actions simplifiée AA NANTERRE, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société AA NANTERRE, et quitus de sa gestion à la présidence pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2018.



Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établis à la clôture du dernier exercice de la société, conformément aux dispositions statutaires.

Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2018, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées aux associés.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la présidence, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société AA NANTERRE.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

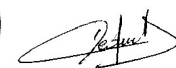
L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représenté par un bénéfice net de 53 493 euros de la manière suivante :



Au REPORT A NOUVEAU pour : 53 493 €

Après l'affectation de ce résultat, le Report A Nouveau sera créateur de 66 468 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir eu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été exécutée au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

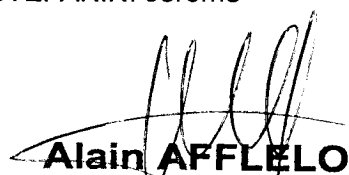
L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes aux associés sur de précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associée présente ou représentée.

Le Président
La SASU JCS HOLDING représentée par
STEFANINI Jérôme


Alain AFFLELOU
4 rue Maurice Thorez
92000 Nanterre
Tél. : 01 47 29 00 59

La Secrétaire et Associée
HERVEY Chrystelle

